PATRIMOINE

TRANSMISSION DU PATRIMOINE ET PROTECTION DE LA FAMILLE

OBJECTIFS

- **S'approprier les mécanismes juridiques et fiscaux de la transmission de l'entreprise et du patrimoine.**
- **Connaître les outils permettant de faciliter la protection de la famille, la transmission d'entreprise et du patrimoine.**

RÉSULTATS ATTENDUS

- Connaître les conséquences d'une transmission non préparée.
- Identifier les actions à mettre en place ;
  - Au niveau de l'entreprise (société, bail à long terme...) ;
  - À titre personnel (donation, assurance-vie...).

CONTENU

- Le patrimoine successoral (dévolution légale, place du conjoint, droits de succession...).
- Les enjeux fiscaux propres à l'entreprise (Assurance Décès Invalidité, entreprise individuelle, société...).
- Les solutions patrimoniales d'une transmission :
  - Au niveau de l'entreprise : la société, le bail à long terme, le pacte « DUTREIL » ;
  - À titre personnel : les donations, les régimes matrimoniaux, l'assurance-vie, l'assurance-décès ;
  - Les autres mesures : les dispositions testamentaires, le démembrement de propriété.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Présentation PowerPoint / Support stagiaire / Échanges / Cas concrets

FORMATEURS

Conseiller(ère)s du Cerfrance Poitou-Charentes spécialisé(e)s dans la gestion financière et patrimoniale

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation des capacités acquises.
- Fiche d'évaluation de la satisfaction des stagiaires.

PRÉ-REQUIS

Toute personne qui s'interroge sur les actions à mettre en place pour anticiper la transmission de son patrimoine et protéger sa famille et son entreprise en cas de décès.

2.5 JOURS (18H / 5 MATINÉES)

735 €* (tarif avant prise en charge)

- **Pour les exploitants agricoles**, 87.50 € avec un financement VIVEA.
- **Pour les commerçants, artisans, professions libérales,** possibilité de prise en charge d'une partie de la formation via votre opérateur de compétences. (OPCO)
- **Et en tant que chef d'entreprise,** vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Une prise en charge est également possible pour vos salariés.

*Formation exonérée de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a du Code Général des Impôts

Pensez à faire vos demandes de financement ou de remboursement.
Le montant à la charge du stagiaire dépendra de la prise en charge par son opérateur de compétences.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription via notre bulletin d'inscription disponible auprès de votre agence ou sur notre site internet *www.poitoucharentes.cerfrance.fr*
- Inscription au plus tard 10 jours avant le début de la formation

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Le stagiaire en situation de handicap prendra contact avec l'organisme de formation (cf «contacts»)

CERFRANCE
POITOU-CHARENTES

CONTACTS
SERVICE FORMATIONS CLIENTS

ORGANISME DE FORMATION

CHARENTE

Pauline Unghvary
Cerfrance Poitou-Charentes
2 chemin des Marsais Monrousseau
17100 Saintes
05 46 93 70 70
punghvary@pch.cerfrance.fr

CHARENTE-MARITIME

Marion Renaudon
Cerfrance Poitou-Charentes
4 Rue Jules Verne
17440 Aytré
05 46 31 11 40
mrenaudon@pch.cerfrance.fr

DEUX-SÈVRES

Claire Puygranier
Cerfrance Poitou-Charentes
La Colonne, 4 route de Saintes
79500 Melle
05 49 27 15 90
cpuygranier@pch.cerfrance.fr

VIENNE

Emeline Girard
Cerfrance Poitou-Charentes
11 Rue de Verdun
79200 Parthenay
05 49 94 35 91
egirard@pch.cerfrance.fr

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant

Cerfrance Poitou-Charentes
Siège social
Les Rocs - Chavagné - CS 40070
79260 La Crèche
05 49 76 45 45

CERFRANCE POITOU-CHARENTES

Association de Gestion et de Comptabilité Cerfrance Poitou-Charentes
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Nouvelle-Aquitaine

Juillet 2023 / Graphisme : Kristof Guilloteau 0638625307 / Crédit photographique : AdobeStock